

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

Direction de l'Architecture

A R R Ê T É

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 8 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.280 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;
- VU l'avis émis le 7 février 1975 par le conseil municipal de SAVIGNE SUR LATHAN ;
- VU la délibération du 17 avril 1975 de la commission des sites, perspectives et paysages du département d'INDRE ET LOIRE ;

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département d'Indre et Loire l'ensemble formé sur la commune de SAVIGNE SUR LATHAN par : les anciens remparts et délimité comme suit :

- la totalité du mur d'enceinte (avec les tours, les ponts, une douve un mail)
- les deux côtés du chemin vicinal n° 10 "des douves" le longeant au Nord, au Sud, à l'Ouest
- ainsi que la place de la Mairie

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département d'Indre et Loire et au Maire de la commune de SAVIGNE SUR LATHAN qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 15 décembre 1975

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Pour le Directeur de l'Architecture
le Directeur Adjoint

Signé : R. BOCQUET

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil
chargé des Sites



Gilbert SIMON